

les contraventions, s'il y a lieu. Depuis quelque temps, ayant sujet de présumer qu'il en était communs d'assez nombreux par la voie du chemin de fer, elle a fait ouvrir une certaine quantité de colis dans diverses gares de province. Ces recherches ont amené la saisie de plusieurs lettres ou billets, accompagnant divers envois. Des procès-verbaux ont été dressés, et les personnes qui avaient contrevenu à la loi, la plupart à leur insu, ont eu ou auront à payer une amende. Quant aux paquets, ils sont, en pareil cas, remis à leur destination, avec une note indiquant qu'ils ont été ouverts par mesure administrative.

On a parlé récemment d'un projet de réforme télégraphique dans le sens de la réduction des tarifs. Aujourd'hui on peut annoncer que ce travail, encore à l'étude, touche à sa fin et qu'il ne tardera pas à être envoyé au Conseil d'Etat.

Le principe de la taxe unique appliquée aux lettres, serait également appliqué aux dépêches télégraphiques pour toute l'étendue de l'empire, sur les bases d'un nombre de mois déterminé. Chaque cinq mois ou dix mois en sus serait surtaxé proportionnellement, suivant le mode en vigueur pour le service postal.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tous les avantages que le commerce retirera de cette intelligente amélioration.

L'ordre des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul vient de perdre sa supérieure générale, la sœur Eulalie-Augustine-Joséphine Devos, qui a succombé le 27 mars, après avoir donné, durant sa maladie, comme pendant sa vie, les plus beaux témoignages de vertu.

Cette éminente religieuse était née à Comines (Nord) le 30 août 1803. Entrée au noviciat des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul le 12 septembre 1821, elle fut envoyée, après sa prise d'habit, à l'hôpital Saint-Léon, à Bayonne puis placée comme supérieure de la maison de charité de la même ville en 1840. Elle retourna, en 1843, à l'hôpital Saint-Léon, pour en prendre la direction. Elle fut envoyée, en 1845, à Rochefort, pour être supérieure du grand hôpital de la marine, et en suite elle reçut la mission d'aller commencer la première maison des Sœurs françaises à Madrid. Elle était supérieure générale depuis le 20 juin 1857.

Par ordre de M. le maréchal commandant le 1^{er} corps d'armée, tous les militaires appartenant au culte israélite seront, à l'occasion des fêtes de Pâques, exempts de service, du 6 avril à cinq heures du soir jusqu'au 14 à la nuit tombante, afin qu'ils pussent remplir leurs devoirs religieux.

Il leur sera, en outre, accordé la permission de minuit pour les soirées des 6 et 7.

On lit dans le Journal de Charleroi :

« La commune de Fayt est tout en émoi par suite de la découverte importante que vient de faire la société charbonnière, formée par M. Emile Dupont, notre grand industriel, et M. Victor Haron, notre bourgmestre. Le canon qui tonne ne fait qu'exciter l'allégresse publique. »

L'avaleresse que cette société a fait creuser a rencontré, à une profondeur de 80 à 85 mètr., une veine de charbon qu'on dit être de première qualité, parfaitement régulière et d'une extraction facile.

Cette veine, qui n'a pas moins de 50 centimètres d'épaisseur, en promet d'autres non moins avantageuses.

La commune de Fayt va s'enrichir encore

par cette nouvelle industrie, grâce à notre infatigable industriel M. Dupont, qui, depuis un an, s'est consacré à cette entreprise avec une énergie extraordinaire dont on est heureux de lui voir recueillir maintenant la récompense. »

Tribunaux.

On lit dans le Salut public de Lyon du 30 mars :

Hier, à l'ouverture de l'audience du tribunal correctionnel, M. le président Bryon a prononcé le jugement de l'affaire des avocats composant le conseil de discipline de l'ordre à Lyon contre le journal la Presse.

MM. Nelfizer et Rouy, rédacteur et gérant de la Presse, ont été, par des considérations fortement motivées, reconnus coupables du délit d'injures publiques et de diffamation envers les avocats plaignants, et condamnés chacun à mille francs d'amende; le jugement devant être inséré à leurs frais dans dix journaux de Paris et dans tous les journaux de Lyon.

La Cour de Cassation (chambre des requêtes) a décidé en rejetant un pourvoi du sieur Crampey, syndic de la faillite Roux, contre un arrêt de la Cour de Paris, qui :

Le privilège du commissionnaire est valablement reconnu au profit d'un commissionnaire demeurant sur la même place de commerce que son commettant, lorsque la décision du juge du fait peut être entendue en ce sens que toutes les avances auraient été faites sur des marchandises expédiées à l'adresse du commettant et encore en cours de route; l'art. 95 du Code de commerce n'interdisant le privilège de commissionnaire que sur les marchandises qui, au moment des avances, se trouvent déjà sur le lieu habité par les deux parties.

La consignation des marchandises peut être valablement faite par le commettant au commissionnaire au moyen de la remise des lettres de voiture avec la mention de la consignation, alors même que les lettres de voiture ne sont pas à ordre.

Cour d'Assises du Bas-Rhin.

Une fille de vingt-et-un ans assassinée par sa mère. — Horribles détails. — Condamnation à mort.

La Cour d'assises du Bas-Rhin vient de condamner à la peine de mort la femme Marthe Cuenat, convaincue d'avoir assassiné sa fille Jeannette, âgée de vingt-et-un ans.

Mariée à un journalier d'Elsenheim, ouvrier rangé, laborieux, mais d'un caractère faible, elle avait pris en haine sa fille, qu'elle maltraitait fréquemment, et souvent celle-ci, pour échapper à des violences plus graves, fuyait la maison et restait absente pendant plusieurs jours.

Rien cependant, ni dans sa conduite ni dans ses habitudes, ne saurait expliquer l'aversion que sa mère lui témoignait. Elle était, disent les témoins, obéissante et d'un caractère très-doux.

C'est dans la matinée du 2 décembre dernier que ce crime s'accomplissait avec des détails dont l'horreur dépasse tout ce que peut concevoir l'imagination la plus dépravée. Marthe Cuenat, après avoir terrassé sa fille en lui portant au front un coup de couteau qui lui fit une profonde entaille, s'accroupit près d'elle, lui coupa la gorge et dépeça le corps.

Cette horrible besogne terminée, elle transporta, à l'aide d'un baquet, dans la cuisine, les tronçons du cadavre, et là elle en diminua encore le volume en désarticulant à coup de cou-

peret, sur la pierre de l'évier, les bras, les mains, les jambes, les pieds, le tronc. Puis elle les passa à l'eau bouillante, brisa ensuite en plusieurs morceaux la tête, dont elle arracha la cervelle et les cheveux, qu'elle jeta dans le foyer où elle les réduisit en cendres.

Enfin, réunissant toutes ces chairs pantelantes, elle les cacha sous un couvercle renversé, sur lequel elle plaça deux petits baquets qui y étaient d'habitude, dans le but de restituer à la cuisine son aspect accoutumé et de détourner, au moins pour le moment, les recherches auxquelles elle prévoyait bien que son mari allait se livrer dès sa rentrée à la maison.

Lorsque celui-ci entra, elle lui répondit que Jeannette était sortie, avec un ton d'assurance tel que le mari n'insista pas.

Le lendemain au matin, dès qu'il était parti, la misérable plaça dans un baquet, qu'elle mit sur sa tête, les principales parties du cadavre, et elle alla les enfouir à 400 mètres environ de la commune, dans un trou qu'elle creusa de ses ongles, dans une petite haie qui borde un chemin conduisant au moulin d'Elsenheim.

Rentrée chez elle, elle enveloppa le surplus du cadavre dans un vieux linge, et, s'acheminant avec ce triste fardeau vers Mackolsheim, elle le déposa ou plutôt l'éparilla dans une excavation de terrain formée, à côté de la route de Mackolsheim, par l'extraction du gravier, à un kilomètre environ d'Elsenheim. L'eau avait envahi cette excavation, qui est en partie cachée par des saules.

Il a été établi que le corps de Jeannette avait été divisé en vingt-et-un tronçons.

MM. Mixes et Cie, en rappelant que la clôture de la souscription ouverte pour les actions du chemin de fer de Pampelune à Saragosse est fixée au samedi 7 avril, viennent de solliciter les souscripteurs que toute demande non accompagnée du premier versement de 200 francs par action sera considérée comme nulle et non avenue.

(1894 - 3489 H.)

FAITS DIVERS.

L'annexion à Paris du bois de Boulogne est définitivement arrêtée. Le décret portant cession de ce bois à la ville de Paris paraîtra incessamment au Moniteur. La seule chose imposée à la capitale est de terminer les travaux en voie d'exécution au bois de Boulogne, et de fournir aux frais d'entretien de cette magnifique promenade.

La première des trois promenades de Longchamps a commencé mercredi par un temps superbe et véritablement printannier. L'origine de cette promenade est connue depuis longtemps. Après avoir eu une grande vogue et être devenue une des plus grandes fêtes nationales, elle a quelque peu décliné.

Cependant, il y a encore à Paris bon nombre de citadins qui ne manquent pas d'y aller. Quant au fameux couvent de Longchamp il n'en reste plus que son petit moulin de la galette, dont la conservation et la restauration sont dues à l'impératrice.

Deux industries qui étaient deux traits particuliers de la physionomie de Paris tendent à disparaître. La première, c'est celle des joueurs d'orgue; depuis le 1^{er} janvier, il est défendu de jouer de l'orgue dans les rues. Il ne reste plus que la ressource des cours de maison, des passages à ciel ouvert, des cités. Il y a des gens qui se réjouiront de cette mesure, d'autres s'en attristent. L'orgue de Barbarie était la voix, le chant, le lyrisme de Paris. On savait à quoi s'en tenir sur l'air d'opéra en vogue, sur le chant

national du moment. Il est vrai qu'on ait abusé de l'orgue. Hélas! n'abuse-t-on pas du piano dans le monde, et ne va-t-on pas abuser du silence dans les rues? Quoi qu'il en soit, les joueurs d'orgue vont passer à l'état de mythes. De temps en temps, le Parisien égaré hors des murs rencontrera dans la banlieue un de ces enfants mélodieux de la Savoie, et jetant quelques centimes à ce fils de l'annexion, lui demandera les plus beaux airs de son répertoire qu'il n'entend plus! On comprend sans l'approuver cette sollicitude pour les oreilles de la génération, mais elle ne va pas sans une certaine ingratitude. Les joueurs d'orgue ont bien souvent donné le la au sentiment populaire. On sait bien que l'un d'eux a servi à étouffer les cris de cet infortuné M. Fualdès; mais il y a si longtemps de cela, qu'en bonne justice, il devrait y avoir prescription.

L'autre industrie menacée est celle des chiffonniers. Il paraît que ces disciples de Diogène n'iront plus, à la nuit tombée, chercher dans les débris jetés à la borne ce chiffon qui fait le papier, c'est-à-dire la pensée écrite, la poésie peinte, l'amour idéalisé. Ils seront remplacés par des voitures, par des ouvriers brigadés. Mais le chiffonnier solitaire, indépendant, philosophe, n'aura plus le pouvoir, le droit d'exercer son industrie. Adieu l'homme pittoresque au crochet sarcastique qui ramenait les débris quotidiens de ce beau monde parisien! Adieu l'honnête homme qui trouvait des billets de banque et qui les renvoyait si ponctuellement au commissaire du quartier! Adieu le Chodruc Duclos des ruelles qui emportait dans sa hotte les lettres d'amour, les pages du roman, les voiles, les guenilles, les oripeaux, et qui purifiait tout cela pour en faire cette belle chose blanche, souple et unie que tant de prétendus écrivains com romettent! Adieu le chiffonnier de la réalité, du réalisme et du drame de Félix Pyat. On va le remplacer par un fonctionnaire qui aura sans doute un uniforme, et par une voiture qui aura assurément deux lanternes au lieu de cet œil inquiet, chercheur, qui furetait dans les pavés.

L'extension que prennent les lignes télégraphiques a déjà produit de singuliers résultats par l'effet de la différence des longitudes.

Ainsi une dépêche expédiée de Berlin à six heures du soir, arrive à Paris à cinq heures et demie. Mais ce sera bien autre chose quand le télégraphe sera établi jusqu'à New-York. On a calculé qu'une dépêche expédiée de St.-Petersbourg à midi, devra arriver le même jour à New-York à sept heures du matin.

La latitude n'a aucune influence sur l'heure. Deux villes situées, par la même latitude, à 500 lieues de distance, comptent midi au même instant. C'est la longitude qui produit la différence des heures. On compte une heure ou onze heures dans un lieu situé par 150° de longitude est ou ouest, lorsqu'il est midi à Paris.

Le succès obtenu par l'appareil à soulever les navires, dans les docks Victoria, a fait proposer de résoudre le problème de la communication de l'isthme de Suez par la construction d'un railway à navires entre les deux mers. Des ingénieurs ont déjà projeté de jeter des piliers sur les deux ports, et de disposer l'appareil qui soulèverait les navires en queques minutes et les déposerait sur un chemin de fer qui les emporterait avec une rapidité de vingt milles à l'heure. Les travaux coûteraient 4.800.000 liv. sterl., au lieu de 6.400.000 liv. sterl., demandés pour l'ouverture du canal. Les auteurs de la proposition font valoir, entre autres avantages, la facilité que l'on aurait de réparer les navires endommagés et de mettre en état les agrès de toute sorte pendant les parcours.

butin. Il saute aux yeux, je le sais, que cette mesure extrême se présente sous un jour odieux, tandis qu'on ignore que nous ne pouvions agir autrement. Et dans la pleine conviction de cette nécessité impérieuse, je demande à l'impératrice: Votre Majesté a-t-elle signé l'acte de partage, ou daignera-t-elle y apposer sa signature?

D'abord, Marie-Thérèse avait écouté d'un air triste, doutant que Joseph réussit à justifier l'Autriche. Mais sa physionomie prenait un caractère de plus en plus énergique et résolu à mesure qu'il parlait. Néanmoins, à sa question péremptoire, elle tressaillit et leva les yeux au ciel.

Il se fit un silence général. La comtesse, pâle et anxieuse, les lèvres entr'ouvertes, tenait ses yeux fixés sur l'impératrice, et Joseph la regardait, calme et sérieux, la tête fièrement levée. Bientôt Marie-Thérèse se dirigea vers son secrétaire, saisit vivement une plume et la trempa dans un grand encrier d'argent.

Un léger soupir s'échappa des lèvres de la comtesse.

L'impératrice l'entendit et tourna les yeux vers elle, mais sans perdre de sa résolution.

Elle se pencha et signa, puis elle jeta la plume à terre, et fixant sur l'empereur des regards enflammés de colère, elle lui fit signe de la main que le document était à sa disposition.

— Placet, s'écria-t-elle d'une voix forte, placet, parce que le veut tant de grands et savants hommes; mais, longtemps après ma mort, on verra les fatales conséquences de cette iniquité.

Et, soit pour dissimuler sa propre émotion, soit pour se soustraire à une explosion du cha-

grin de la comtesse, Marie-Thérèse se retira sur-le-champ dans la pièce voisine.

L'empereur resta donc seul avec la comtesse. Ils étaient là face à face, silencieux et profondément émus.

Enfin un pénible soupir s'échappa du sein oppressé de la Polonoise.

— Finis Polonia! s'écria-t-elle douloureusement.

Puis elle leva les yeux vers le ciel et se dirigea lentement vers la porte.

Joseph, toujours immobile et muet, la suivait d'un regard plein de tendresse et d'angoisse; tout à coup il la vit chanceler et étendre, mais en vain, les bras à la recherche d'un point d'appui.

D'un bond il fut près d'elle, ouvrit les bras et l'attira sur son cœur, presque défaillante.

Etourdie, subjuguée, elle appuya un moment sa tête contre l'épaule de Joseph, et deux larmes tombèrent de ses yeux fermés sur la main de l'empereur.

— Finis Polonia! répéta-t-elle en frissonnant de tous ses membres; puis elle se dégagea des bras de Joseph et marcha vers la porte sans le regarder.

— Adieu! murmura-t-elle, adieu!

L'empereur la saisit par la main au moment où elle allait sortir.

— Anna, lui dit-il profondément ému, Anna, voulez-vous me quitter ainsi? Est-ce là votre dernier adieu? Ne nous reverrons-nous plus jamais?

Elle tourna lentement la tête de son côté et le considéra longtemps avec une indicible expression d'amour et de chagrin.

— Nous nous reverrons encore une fois, répondit-elle.

— Quand? demanda-t-il d'un ton pressant.

— Quand le moment sera venu! Alors je vous ferai prévenir. Jurez-moi de ne pas demeurer sourd à mon appel et de venir à notre dernière entrevue.

— Je vous le jure!

— Adieu!

— Adieu, Anna! Oh! tendez-moi encore une fois votre main!

— Non! répondit-elle sèchement.

Puis elle s'empressa d'ouvrir la porte et de sortir.

XI

LA FÊTE DE LA PRISE DE POSSESSION DE LA POLOGNE.

Le pas décisif était fait; les trois puissances si longtemps ennemies s'étaient tendu la main pour démembrer la malheureuse Pologne, afin de décharger le roi Stanislas d'une partie du fardeau trop lourd pour ses épaules. Stanislas-Auguste avait en vain imploré contre cette spoliation l'appui de l'Angleterre et de la France. Celles-ci ne voulurent pas s'engager, en faveur de la Pologne épuisée, dans une guerre avec les trois puissances spoliatrices, dont les armées occupaient les frontières de leurs nouvelles possessions.

Dans la première explosion de son désespoir, le roi Stanislas avait bien juré de se laisser couper la main droite plutôt que de signer l'acte de partage; mais les alliés, irrités de cette longue résistance, lui firent enfin déclarer par leurs représentants à Varsovie que leur patience était à bout. L'envoyé russe accompagna même cette déclaration d'une menace.

— Si le roi se refuse, dit-il, à exécuter l'acte de partage et à convoquer une diète qui le sanctionne, le roi et son pays seront frappés du sort le plus affreux, et Sa Majesté peut être convaincue qu'on ne lui laissera pas même une cuiller d'argent.

Ce roi faible et malheureux n'eut pas le courage de braver plus longtemps de pareilles menaces ou de déposer volontairement la couronne dont la faveur de l'impératrice de Russie avait orné sa tête, quand il n'était encore que le beau comte Poniatowsky. Il se soumit, s'efforça d'obtenir qu'on lui laissât le plus d'avantages et de territoire possible, convoqua la diète et l'invita à sanctionner l'acte de partage.

Les malheureux Polonais, terrassés, désespérés, restèrent sourds à cet appel, à l'exception de quelques âmes craintives ou vénales, et la diète ne compta que trente-six membres, lesquels, sous la pression et la protection des husards autrichiens et prussiens qui étaient entrés à Varsovie, accordèrent la sanction réclamée.

Ainsi s'accomplit cet événement inouï, et l'Europe entière, muette et paralysée de surprise, vit la Russie, l'Autriche et la Prusse se partager les plus belles provinces de la Pologne et prendre le tiers de ce royaume.

Pas une main ne se leva pour défendre les droits de la Pologne.

Une fois que les forteresses du ci-devant royaume se furent ouvertes à leurs troupes, les trois puissances purent dire que le partage était un fait accompli.

Marie-Thérèse elle-même était contente de voir terminée enfin cette triste et épineuse affaire.

(La suite au prochain numéro.)

— La mort d'un événement la Loire. Ledriner et Pierre-d'Harque. L'un âgé ment, le partenan descendu. Le p se miren peur d'a capitaine aucun co d'avancer contenant noyés et retrouvés table acc désespoir driers (b. — On — L'Esp qui avai notre ban chaque c sans s'arré 1,500,000 de la banc Paris, ap billets de la caisse une affiche connaître et-quaran francs, éta le marim était de lu à douze m. » Le pu admirer le luteur qu banque, e qu'il ne co plètement. » On a jouées cha au moins a joue cent c cela fait m quatre mill vert. » Un Ang jours que M avoir son r Lorsque G noire, si G. jusqu'à pr perte de 1; suivre son j un télégram au plus vite dire que t pour l'Espa sortir victo — Le 27 tentative d; roir d'Alber sur la route ciennes, su Lefebvre, ou d'Arras, den tentative est ouvrier sera Cet individu gard, en a

F 1,50 plast 2,00 TOU